



**INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)
(Pour les services de faible valeur)**

Le 14 Juillet 2020

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre du recrutement **d'une structure pour l'élaboration du Plan de développement communal (PDC) de la commune de Fass Gueule-Tapée Colobane.**

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les propositions peuvent être soumises au plus tard le **4 août 2020 à 23h59 GMT** et par courrier électronique à l'adresse suivante :

uncdf.procurement@uncdf.org

cc : aby.barro@uncdf.org

Votre soumission doit être rédigée en français, et assortie d'une durée de validité minimum de 90 jours.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par UNCDF postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Votre soumission est à faire par courrier électronique, sous forme de deux courriers distincts :

- l'un relatif à la proposition technique avec pour objet : **Proposition technique de [Nom de la Structure] pour l'élaboration du Plan de développement communal (PDC) de la commune de Fass Gueule-Tapée Colobane**
- et le second relatif à la proposition financière avec pour objet : **Proposition financière de [Nom de la Structure] pour l'élaboration du Plan de développement communal (PDC) de la commune de Fass Gueule-Tapée Colobane**

Veuillez-vous assurer que chaque courrier est en format .pdf, exempt de virus ou fichiers corrompus signé et inclut le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences de UNCDF.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par UNCDF. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par UNCDF, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par UNCDF après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, UNCDF se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales de UNCDF figurant ici : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html>

Veillez noter que UNCDF n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que UNCDF met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

UNCDF encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant à UNCDF si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

UNCDF applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables à UNCDF, ainsi qu'aux tiers participant aux activités de UNCDF. UNCDF attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

Christel Alvergne

Coordonnatrice Technique Régionale d'UNCDF en
Afrique de l'Ouest et du Centre

Le 14 Juillet 2020

Description des exigences

Contexte	<p>Dans l'objectif d'accompagner les municipalités dans leurs missions de développement qui leurs sont conférées, UNCDF a initié un programme d'appui à la mise en place de mécanismes innovants de financement du développement local dans les pays en développement : le MIF ou programme de financement des investissements municipaux. Expérimenté en Asie et en Afrique de l'est depuis 2016, le MIF est en phase pilote au Sénégal en 2019 avec la participation de cinq Collectivités Territoriales : Kédougou, Bala, Sandiara, Medina et Fass Gueule Tapée-Colobane. Le programme s'exécutera sur deux volets concomitants : le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales et la structuration des projets identifiés. Ce travail déterminera à terme la crédibilité et la solvabilité de la Collectivité Territoriale d'une part et d'autre part la bancabilité des projets d'investissement.</p> <p>Après une étape d'évaluation de la participation citoyenne et l'analyse des PDC (existence et niveau de mise en œuvre) dans les collectivités territoriales cibles du programme MIF, il est ressorti le besoin urgent de doter la municipalité de Fass Gueule-Tapée Colobane d'un document de planification. En effet, la référence en planification de la commune est un PIC qui date de 2012, donc caduque et déphasée. C'est à ce titre que UNCDF s'est engagé à doter la commune d'un PDC aligné aux nouvelles orientations du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MCTDAT) qui encouragent une planification intégrant les dimensions transversales déclinées dans le guide de planification locale (Changements climatiques, Genre, Migration et Nutrition) ainsi que les principes de développement durable.</p>
Partenaire de réalisation de UNCDF	Commune de Fass
Brève description des services requis ¹	<p>Il est attendu du Bureau d'études chargé de la mission de livrer un document de PDC en bonne et d'ue forme et qui respecte les différentes phases d'élaboraion et de validation dutdit document de planification à savoir: :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation (Concertation des acteurs et lancement officiel du processus d'élaboration du plan, formation des personnes ressources, etc.) 2. Diagnostic (Inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire, diagnostic participatif communautaire, etc.) 3. Planification (Formulation de la vision, définition des axes stratégiques, etc.)

¹ Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	<p>4. Validation (Adoption, approbation du plan avec une implication du CTR etc.)</p> <p>5. Forum communal des partenaires et investisseurs (Accompagnement mise en place d'un dispositif de qualité pour la bonne mise en œuvre et suivi-évaluation du plan, stratégies de mobilisation des partenaires et investisseurs pour le financement des projets retenus avec la communauté, etc.)</p>
Liste et description des prestations attendues	Voir les Termes de Références
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	Coordonnatrice Technique Régionale d'UNCDF
Fréquence des rapports	Cf. calendrier et livrables :
Exigences en matière de rapport d'avancement	Aucune
Lieu des prestations	Dakar - Sénégal
Durée prévue des prestations	3 mois
Date de commencement prévue	août 2020
Date-limite d'achèvement	13 Novembre 2020
Déplacements prévus	Voir les Termes de Références
Exigences particulières en matière de sécurité	Aucune
Equipements à fournir par UNCDF (doivent être exclus du prix offert)	Aucun
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	✓ Requis
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	✓ Requis
Devise de la soumission	✓ Devise locale
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ²	✓ Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<p>✓ 90 jours</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, UNCDF pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.</p>
Soumissions partielles	✓ Interdites
Conditions de paiement ³	Voir les Termes de Références
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les	Conseillère Technique régionale d'UNCDF

² L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU de UNCDF demandant les services.

³ UNCDF préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20% du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, UNCDF obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre de UNCDF du même montant que l'avance versée par UNCDF au prestataire de services.

prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	
Type de contrat devant être signé	✓ Contrat institutionnel
Critère d'attribution du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) ✓ Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat de UNCDF (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.
Critère d'évaluation de la soumission	<p>(Soumission technique : 100 points) * (70 %) : Soumission financière (30 %) A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par UNCDF.</p>
UNCDF attribuera le contrat à :	✓ Un seul et unique prestataire de services
Annexes de la présente RFP ⁴	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2) ✓ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3)⁵ ✓ TDR détaillés
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁶	<p>aby.barro@uncdf.org cc : uncdf.procurement@uncdf.org</p> <p>Les réponses tardives de UNCDF ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si UNCDF estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>

⁴ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁵ Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

⁶ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par UNCDF. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires de UNCDF, UNCDF ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES⁷

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services⁸)

[insérez le lieu et la date]

A : **Christel Alvergne, Coordinatrice Technique Régionale de l'UNCDF**

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes à UNCDF conformément aux exigences définies dans la RFP en date du *[précisez la date]* et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales de UNCDF.

A. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences de UNCDF en indiquant ce qui suit :

- a) Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande UNCDF, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences de UNCDF en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.

C. Qualifications du personnel clé

⁷ Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

⁸ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Le prestataire de services doit fournir :

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.

D. **Ventilation des coûts par prestation***

	Prestations [énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris)
1	Prestation 1		
2	Prestation 2		
3		
	Total	100 %	

*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement

E. **Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]

TERME DE REFERENCES

Contexte et justification**A) Contexte organisationnel**

L'UNCDF (UN Capital Development Fund) met les finances publiques et privées au service des plus démunis dans les 47 Pays les Moins Avancés du monde. Grâce à son mandat et à ses instruments, l'UNCDF propose des modèles de financement au "dernier kilomètre" qui permettent de débloquent des ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local.

Les modèles de financement de l'UNCDF fonctionnent par le biais de trois canaux : les économies numériques inclusives, qui relient les individus, les ménages et les petites entreprises aux écosystèmes financiers qui catalysent la participation à l'économie locale et fournissent des outils pour sortir de la pauvreté et gérer la vie financière ; le financement du développement local, qui renforce les capacités des localités grâce à la décentralisation fiscale, à un financement municipal innovant et au financement structuré de projets afin de stimuler l'expansion économique locale et le développement durable ; et le financement des investissements, qui fournit une structuration financière catalytique, une réduction des risques et un déploiement de capitaux pour stimuler l'impact des SDG et la mobilisation des ressources nationales. En renforçant la manière dont la finance fonctionne pour les pauvres au niveau des ménages, des petites entreprises et des infrastructures locales, l'UNCDF contribue à l'objectif de développement durable - SDG 1 sur l'éradication de la pauvreté et SDG 17 sur les moyens de mise en œuvre. En identifiant les segments du marché où des modèles de financement innovants peuvent avoir un impact transformationnel en aidant à atteindre le dernier kilomètre et à lutter contre l'exclusion et les inégalités d'accès aux financements, l'UNCDF contribue à de multiples SDGs.

B) Contexte du projet

Depuis 2013, l'Etat du Sénégal a pris l'option d'engager une refondation majeure de son action territoriale en procédant à une nouvelle réforme de sa politique de décentralisation dénommée "Acte III de la Décentralisation" qui vise à « Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Pour concrétiser cette vision, le cheminement proposé opte pour le renouveau de l'aménagement du territoire adossé à l'option stratégique de territorialisation des politiques publiques. Ces orientations stratégiques préfigurent des changements majeurs en termes de dispositifs de gouvernance, notamment la planification du développement ainsi que la participation citoyenne mais également en termes de mécanismes de financement.

Cette réforme de la décentralisation, à travers la loi 2013 – 10 du 28 décembre 2013, modifiée, portant code général des collectivités locales, a consacré entre autres, la communalisation intégrale et a adopté le Plan de Développement Communal (PDC) comme outil de planification des communes.

S'inscrivant dans cette dynamique et dans l'objectif d'accompagner les municipalités dans leurs missions de développement qui leurs sont conférées, UNCDF a initié un programme d'appui à la mise en place de mécanismes innovants de financement du développement local dans les pays en

développement : le MIF ou programme de financement des investissements municipaux. Expérimenté en Asie et en Afrique de l'est depuis 2016, le MIF est en phase pilote au Sénégal en 2019 avec la participation de cinq Collectivités Territoriales : Kédougou, Bala, Sandiara, Medina et Fass Gueule Tapée-Colobane. Le programme s'exécutera sur deux volets concomitants : le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales et la structuration des projets identifiés. Ce travail déterminera à terme la crédibilité et la solvabilité de la Collectivité Territoriale d'une part et d'autre part la bancabilité des projets d'investissement.

Après une étape d'évaluation de la participation citoyenne et l'analyse des PDC (existence et niveau de mise en œuvre) dans les collectivités territoriales cibles du programme MIF, il est ressorti le besoin urgent de doter la municipalité de Fass Gueule-Tapée Colobane d'un document de planification. En effet, la référence en planification de la commune est un PIC qui date de 2012, donc caduque et déphasée. C'est à ce titre que UNCDF s'est engagé à doter la commune d'un PDC aligné aux nouvelles orientations du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MCTDAT) qui encouragent une planification intégrant les dimensions transversales décrites dans le guide de planification locale (Changements climatiques, Genre, Migration et Nutrition) ainsi que les principes de développement durable.

Dans ce cadre, UNCDF cherche à recruter un Consultant (Bureau d'études ou une ONG) chargé d'élaborer le document du Plan de développement communal (PDC) Fass Gueule Tapée Colobane suivant les termes du nouveau Guide de planification territoriale.

Description des responsabilités

La mission sera conduite sous la responsabilité directe de la Conseillère Technique Régionale pour le Développement Local de UNCDF.

L'objectif général de cette mission est d'assurer, de manière participative et inclusive, l'effectivité de toutes les étapes relatives à l'élaboration d'un PDC intégrant les différentes dimensions transversales, les principes de développement durable pour la commune de Fass Gueule Tapée Colobane.

De manière spécifique, il est attendu du Consultant chargé de la mission de livrer un document de PDC en bonne et dûe forme et qui respecte les différentes phases d'élaboration et de validation dudit document de planification à savoir :

6. Préparation (Concertation des acteurs et lancement officiel du processus d'élaboration du plan, formation des personnes ressources, etc.)
7. Diagnostic (Inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire, diagnostic participatif communautaire, etc.)
8. Planification (Formulation de la vision, définition des axes stratégiques, etc.)
9. Validation (Adoption, approbation du plan avec une implication du CTR etc.)
10. Forum communal des partenaires et investisseurs (Accompagnement mise en place d'un dispositif de qualité pour la bonne mise en œuvre et suivi-évaluation du plan, stratégies de mobilisation des partenaires et investisseurs pour le financement des projets retenus avec la communauté, etc.)

<p>Approche de mise en œuvre</p>
<p>L'approche à utiliser dans l'élaboration du document de planification sera participative et inclusive de tous les acteurs et des différentes couches sociales depuis la collecte des données jusqu'à la restitution au niveau communal.</p> <p>En outre des sessions de visite de terrain et d'information seront organisées avec l'appui de l'ARD et du Comité technique régional (CTR). Ce comité sera associé pour assurer une session d'orientation sur les nouveaux outils d'intégration des dimensions transversales et du développement durable. Enfin, le Consultant s'assurera que le CTR puisse valider techniquement les données et les hypothèses lors des différentes phases de restitution et de validation.</p>
<p>Résultats attendus et Livrables de la mission</p>
<p>Au delà de produire et soumettre des rapports d'étapes hebdomadaires faisant ressortir l'état d'avancement de la mission ainsi que les acteurs rencontrés, les contraintes et initiatives de contournement, le principal produit attendu au terme de la mission est 01 Plan de Développement Communal (PDC) respectant et intégrant les éléments ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie déclinant les principaux outils (arbre des objectifs, Matrice des Orientations Stratégiques/MOS, etc.) - Les dimensions transversales du guide de planification locale (Changements climatiques, Genre, Migration et Nutrition) - Les principes et valeurs du développement durable de l'Agenda 2030 - Les 05 phases et les 13 étapes du guide de planification territoriale - Un plan Triénel d'Investissement (PTI) ou un Plan d'Investissement local (PIL) - Un plan annuel d'investissement ou un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) avec les projets retenus de manière participative et inclusive - Une programmation des actions (échancier et budgétisation)
<p>Expériences et Compétences requises pour conduire la mission</p>
<p>Le prestataire doit mettre à disposition une équipe pluridisciplinaire avec un expert principal doté d'une expérience avérée dans l'élaboration des PDC (dans toutes ses phases) et un spécialiste en développement local disposant d'une expérience avérée dans les questions d'approche participative et de renforcement de capacités. En plus, tous deux devront avoir les compétences générales ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 années d'expérience professionnelle minimum ; • Maîtrise des démarches de planification et du cadre légal de leur application territoriale ; • Connaissance du contexte institutionnel de la décentralisation au Sénégal ; • Maîtrise du contenu du guide de la planification et de ses dimensions transversales ; • Solides compétences analytiques et rédactionnelles et excellente expertise dans l'élaboration de documents de planification (PDC, PAI, etc.) ; • Expérience en matière de conduite d'entretiens auprès d'acteurs financiers, de la société civile ou des acteurs publics locaux ; • Capacités et facilités dans la mobilisation sociale des acteurs communautaires et l'animation des foras multi-acteurs ; • Parfaite maîtrise du français, oral et écrit et de préférence une Maîtrise du Wolof.

Dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures des structures intéressées devront comporter une offre technique et une offre financière.

L'offre technique comprendra:

- I. Une lettre de candidature exprimant l'intérêt de la structure et ses capacités à réaliser cette prestation,
- II. Une brève présentation de l'expérience dans le domaine de la mission ;
- III. La méthodologie à adopter et le calendrier pour réaliser l'étude ;
- IV. Un CV détaillé du Directeur de la structure
- V. CV des collaborateurs techniques affectés à la mission ;
- VI. Des attestations de services rendus et /ou produits réalisés.

L'offre financière doit prendre en compte tous les moyens requis pour assurer la mission demandée, y compris la logistique. En ce qui concerne la logistique, la structure doit tenir compte les matériels informatiques nécessaires pour la réalisation de la base.

L'offre financière doit indiquer un prix total du contrat fixe tout compris (en FCFA) étayé par une ventilation des coûts selon une budgétisation de chacune des étapes.

- **Ventilation des coûts par prestation**

	Prestations [énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris)
1	Prestation 1		
2	Prestation 2		
3		
	Total	100 %	

- **Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a . Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				

II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

PROCEDURE DE CANDIDATURE

Les propositions doivent être soumises au plus tard le **4 août 2020 à 23h59 GMT** et par courrier électronique à l'adresse suivante : uncdf.procurement@uncdf.org

Cc : aby.barro@uncdf.org

La non-présentation de tous les documents requis peut entraîner le rejet de la demande.

La soumission doit être rédigée en français, et assortie d'une durée de validité minimum de 90 jours.

EVALUATION DES OFFRES

I. Évaluation technique:

N°	Critères	Nombre maximum de points
1 – Expériences/connaissances de la structure		55
1-1	Expérience du cabinet en matière de financement du développement local, plus spécifiquement en: <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de gouvernance territoriale au Sénégal • Élaboration de documents de planification (PDC, PAI, etc.) ; • Appui technique et consultatif aux collectivités territoriales. 	15
1-2	Expérience du cabinet en mise en œuvre de : <ul style="list-style-type: none"> • Démarches de planification et cadre légal de leur application territoriale. • Contenu du guide de la planification et de ses dimensions territoriales ; 	15
1-3	Connaissances approfondies en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • Finances municipales ; • Contexte institutionnel de la décentralisation au Sénégal ; • Principes et valeurs du développement durable. 	15
1-4	Expérience du cabinet en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'entretiens auprès d'acteurs de la société civile et des acteurs publics locaux ; • Engagement auprès de multiples intervenants, y compris les organisations communautaires de base, les commanditaires du projet, les partenaires gouvernementaux et les élus locaux ; • Application de connaissances approfondies en matière de meilleures pratiques en développement local et en gestion municipal ; 	10

	<ul style="list-style-type: none"> • Veille active portant sur les nouvelles innovations dans le domaine du financement du développement. 	
2 – Compréhension des TDR		10
2-1	Compréhension globale de la prestation demandée	5
2-2	Analyse critique des TDR	5
3 – Méthodologie proposée		15
3-1	Pertinence de la méthodologie proposée	15
4 – Qualification et expérience de l'équipe d'étude		20
4-1	Compétences du responsable de la mission	10
4-2	Compétences du personnel technique	10
TOTAL		100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Évaluation financière :

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le contrat sera attribué au cabinet ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%) ;

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :
 Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30.

Conditions de paiement

Les paiements seront effectués en fonction du pourcentage du prix du contrat, conformément au calendrier des paiements ci-dessous, et après confirmation par le conseiller technique régional d'UNCDF que la personne a rempli les obligations du contrat de manière satisfaisante sur la base des produits indiqués ci-dessus.

Le paiement final exige une évaluation signée des performances du consultant.

Le calendrier des paiements sera comme suit :

Livrable	Date	Nature du livrable	% du paiement des honoraires totaux
Livrable 1	1 ^{er} mois	Note méthodologique sur la stratégie de mise en œuvre des activités, en conformité avec l'offre technique acceptée par UNCDF et le plan de travail	20%
Livrable 2	2 ^{ème} mois	Rapport d'étape (à mi-parcours décrivant le processus de consultations et les principaux résultats/informations qui en sont issus.	30%
Livrable 3	3 ^{ème} mois	Rapport final sur la mise en œuvre des activités et remise du Plan de Développement Communal (PDC) qui constitue le livrable majeur.	50%